



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Association de défense des familles et de l'individu

Question écrite n° 40052

Texte de la question

M. Leonce Deprez appelle l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur le rapport d'expertise rendu en 1990, a la demande de l'un de ses predecesseurs, sur les techniques d'endoctrinement et de manipulation mises en oeuvre par l'Eglise de scientologie. Dans cette perspective, il lui demande, outre la suite reservee a ce rapport, de lui indiquer les raisons pour lesquelles l'Association de defense des familles et de l'individu (ADFI), association qui se preoccupe d'apporter une contribution positive dans l'opinion publique a l'egard des sectes, n'a pas encore obtenu sa reconnaissance d'utilite publique. (Le Point, no 1232, 27 avril 1996).

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice fait connaitre a l'honorable parlementaire que la Chancellerie suit avec une attention particuliere l'ensemble du phenomene sectaire. A ce titre, elle tient le plus grand compte des divers rapports rediges en cette matiere, qui contribuent a nourrir sa reflexion et a determiner des orientations de politique penale adaptees. Par ailleurs, il precise que, par decret du 30 avril 1996, l'Union nationale des associations pour la defense des familles et de l'individu (UNADFI) a ete reconnue d'utilite publique.

Données clés

Auteur : [M. Deprez Léonce](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40052

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 juin 1996, page 3217

Réponse publiée le : 3 février 1997, page 556